

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° -- PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS) – Convention-cadre de partenariat Plan de Cohésion sociale / Logivesdre (SLSP) - Dénonciation

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française;

Vu la délibération du Collège du 7 décembre 2018 faisant acte de candidature au plan de cohésion sociale 2020-2025 ;

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs locaux, daté du 23 janvier 2019, reprenant les étapes nécessaires pour répondre à l'appel à projet pour le PCS 2020 ;

Vu la délibération du Conseil du 27 mai 2019 approuvant le Plan de cohésion Sociale 2020 – 2025 ;

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs Locaux du 27 août 2019 approuvant le Plan de Cohésion Sociale 2020 – 2025 et demandant le retrait de deux actions inéligibles ;

Attendu que les conventions de partenariat liant les partenaires au PCS 2014 – 2019 doivent prendre fin au 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'une nouvelle convention qui liera le Plan de Cohésion Sociale et la Société de Logement Sociaux Logivesdre pourra être adoptée en 2020 suite à l'éligibilité de l'action 2.9.02 « Education à la vie communautaire » reprise dans le tableau de bord du PCS 2020 – 2025 ;

Vu le rapport du service en date du 3 décembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Lukoki, Echevin en sa séance du 9 décembre 2019 ;

Par x voix contre x et x abstention ;

DENONCE

La convention cadre de partenariat qui lie le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Verviers à la Société de Logements Sociaux Logivesdre

La présente délibération sera transmise à la Direction de la cohésion sociale de la Région Wallonne.

La présente délibération sera transmise à l'organisme partenaire.

PROJET soumis au Conseil communal